

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 9 (1917)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Pour les Belges  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383149>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

## SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an  
 Pour l'Etranger: Port en sus  
 Abonnem. postal, 2) cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'U. S. F. S. Par intérim: G. Heymann  
 Téléphone 1808 o o o Kapellenstrasse 6 o o o Compte de chèques N° III 1366  
 Parait tous les mois

Expédition et administration: o  
 Imprim. de l'Union, Berne  
 o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

**SOMMAIRE:**

	Page		
1. Pour les Belges	17	3. Le droit de coalition et l'ordonnance des soumissions	24
2. Rapport du délégué de l'Union suisse des fédérations syndicales à la conférence nationale des organisations de France (C. G. T.)	20	4. Salaire et renchérissement	25
		5. Conférence des secrétaires ouvriers	26
		6. Dans les fédérations	28

### Pour les Belges

#### Les organisations syndicales suisses protestent contre les déportations

Nous avons déjà parlé de l'émouvant appel que les ouvriers belges ont adressé au prolétariat du monde entier, pour l'engager à protester contre les déportations dont ils sont victimes. Cet appel ne pouvait pas rester sans écho en Suisse, et la campagne de protestation qui se fait actuellement, plus particulièrement en Suisse romande, indique bien que la classe ouvrière de notre pays ne sait pas se taire devant le crime et devant le malheur de ses frères d'autres pays. Et c'est bien les sentiments de solidarité et de sympathie de tous les syndiqués pour leurs camarades de Belgique ainsi que leurs protestations contre les auteurs des déportations qu'a transmis au Bureau syndical international à Berlin, le comité directeur de l'Union suisse des fédérations syndicales.

Du reste, déjà les organisations syndicales et socialistes de presque tous les pays neutres de l'Europe ont protesté contre ces déportations. Et c'eût été une faute morale si nous avions refusé de nous associer aux protestataires pour dire toute notre sympathie au malheureux peuple belge et crier toute notre indignation à ses bourreaux. Il est même tout particulièrement du devoir de la Suisse de protester, puisque notre pays, plus que tout autre, a des affinités avec la Belgique. Ne sommes-nous pas dépendants tous les deux, économiquement, des grands pays qui nous entourent? Notre neutralité n'est-elle pas garantie à tous les deux par nos grands voisins? Et si le sol de la Belgique a été violé, il faut admettre que seules des circonstances qui n'ont aucun rapport avec les traités signés par l'Allemagne nous ont préservés d'un sort pareil. Et qui sait si, malgré toutes les assurances qui nous sont données, la Suisse ne verra pas son territoire envahi! Non pas que l'un ou l'autre des belligérants ait intérêt

à le faire et qu'il ait prémédité son coup, mais parce que la force des choses l'y poussera. Nous ne cessons d'espérer que nous serons épargnés, mais ne serions-nous pas heureux, si ce n'était pas le cas, de trouver un appui chez les autres peuples. Le seul fait d'être restés indifférents au sort du prolétariat belge nous priverait par avance de tout droit à cet appui.

Mais ce ne serait pas seulement une faute morale que nous commettrions si notre cœur et notre conscience restaient fermés à l'appel de tout un peuple qui souffre. Ce serait encore une faute syndicale impardonnable. Membre de l'Internationale ouvrière, combien serait honteuse et maladroit notre attitude, et quel droit aurions-nous à faire valoir dans les futures relations internationales, si nous refusions de remplir aujourd'hui le premier des devoirs syndicaux.

\* \* \*

Puisque nous parlons de relations internationales, qu'on nous permette de dire quelques mots d'un sujet qui n'est pas sans rapport avec l'appel que la Belgique ouvrière adresse au monde entier:

Il y a quelque ironie, pour ne pas dire plus, à parler de relations internationales et de fraternité des peuples, tandis que le monde entier se baigne dans le sang des innombrables victimes de la guerre et que des milliers de veuves et d'orphelins, de pères et mères pleurent la perte des leurs, tandis que des provinces entières souffrent de la faim et de la tyrannie et que le nombre des invalides augmente chaque jour dans des proportions effrayantes. Si on examine la question au point de vue idéal, ce n'est plus seulement de l'ironie qu'il y a à parler de relations internationales, c'est presque du cynisme. Comment, dans la mêlée actuelle, oser en effet évoquer la vision de mains tendues par dessus les frontières et de cœurs qui battent à l'unisson? Comment oser croire à la fraternité des peuples, quand la parole est au fer et au feu? Comment, enfin,

croire au triomphe de l'Internationale des travailleurs, alors que les bourgeois, non sans quelque apparence de vérité, proclament sa faillite ?

Et pourtant, malgré la guerre, malgré la cessation presque complète des relations internationales, malgré — disons-le — les trahisons qu'on ne cesse de constater douloureusement depuis le mois d'août 1914, nous proclamons notre confiance dans l'Internationale et notre espoir en l'avenir. Certes, si nous envisageons l'Internationale ouvrière dans ce qu'elle a d'idéal, il faut convenir que les relations fraternelles entre les peuples ne sont pas près de s'établir. L'idée de patrie que la bourgeoisie a cultivée si savamment depuis un nombre infini d'années porte ses fruits, et jamais semence ne rencontra un terrain plus productif que la guerre. Actuellement, chaque peuple croit qu'il possède la quintessence de la civilisation et que chez lui seulement on lutte pour la justice, le droit et la liberté. Cet état d'esprit qui existait déjà avant la guerre, devait fatalement s'accroître par celle-ci. Nous convenons donc que, placée sur le terrain idéal, la question de l'Internationale ne peut pas se poser maintenant. Les masses sont plus près de marcher dans le sillon des nationalistes que dans celui des internationalistes.

Mais la question de l'Internationale ne se pose pas seulement au point de vue idéal ; elle se pose surtout au point de vue matériel. Sitôt la guerre terminée, il y aura une impérieuse nécessité à développer l'organisation internationale, syndicale en particulier, qui était à l'état embryonnaire au moment où éclata la guerre. Même ceux-là seront sages qui, pendant la guerre, n'auront pas craint d'envisager l'avenir et ne se seront pas égarés dans un dangereux nationalisme. Ceux-là seront sages qui auront compris que la guerre par les armes et le feu prendra fin, mais pour être remplacée par une guerre économique dont la première victime sera la classe ouvrière si elle n'a pas su ou pas voulu s'organiser, comme il convenait de le faire en présence du danger qu'elle pouvait entrevoir.

Guerre économique ! . . . Mots qui renferment plus de drames encore que la guerre par les armes.

\* \* \*

Quelle forme doit revêtir l'Internationale syndicale ? Il ne suffit pas de quelques lignes pour le démontrer, mais, pour bien comprendre la base sur laquelle elle doit reposer, il n'est pas inutile de faire une comparaison avec la première Internationale.

Créée en 1864, elle devait fatalement disparaître. Et c'est à tort, nous semble-t-il, qu'on essaye d'expliquer cette première faillite en l'attribuant aux luttes qui ne manquèrent pas de se

produire immédiatement entre collectivistes et communistes, pour ne citer que les deux courants les plus importants, groupés, les premiers autour de Karl Marx, les seconds autour de Bakounine. Non, la cause de la faillite de la première Internationale doit être recherchée dans le fait que cette Internationale eut pour point de départ le cerveau d'un homme ou de quelques hommes, et ne fut jamais — elle ne pouvait pas être autre chose — qu'un groupement de scientifiques et d'idéalistes dont tout le travail consistait en discussions toutes académiques. Une organisation internationale ne sera véritablement viable que si elle répond à une nécessité et qu'elle est l'aboutissant d'un processus qui comprendra l'organisation locale et la fédération nationale, et non pas le point de départ de ce processus. Or, l'organisation locale et la fédération nationale étant une nécessité, l'organisation internationale sera elle aussi une nécessité. Et nous n'hésitons pas à affirmer que le même raisonnement s'applique aussi bien à l'Internationale socialiste proprement dite qu'à l'Internationale syndicale, quoique ce soit cette dernière qui nous paraît plus particulièrement intéressante et réalisable sitôt la guerre terminée. En résumé, l'Internationale ne peut pas être le fait d'un ou plusieurs individus, mais la résultante d'une organisation méthodique.

\* \* \*

Maintenant que nous connaissons la base sur laquelle doit reposer l'Internationale ouvrière, quelles seront les relations d'après-guerre ? Il est exclu, c'est certain, que des relations effectives et sérieuses pourront s'établir avant la fin des hostilités. Nous n'en voulons pour preuve que l'impossibilité dans laquelle se trouve actuellement le Bureau syndical international de réunir une conférence internationale méritant véritablement ce nom. Mais il ne faut pas oublier que cette impossibilité réside dans la guerre même, et non pas dans l'Union sacrée. Jamais ceux qui se sont opposés à la reprise des relations internationales, parmi les belligérants, ont répudié le principe de la solidarité prolétarienne et la lutte de classe ; ils considèrent simplement ces relations comme étant impossibles, moralement ou matériellement, tant que la guerre n'est pas terminée. Il serait impossible de trouver dans les écrits de ceux qui sont restés fidèles aux principes syndicalistes et socialistes, quoique « jusqu'aboutistes », un seul mot qui infirmer ce que nous disions plus haut. Et si nous relisons, par exemple, les lignes que Gaspard, secrétaire de la Fédération des métaux de Belgique, écrivait au sujet de la convocation d'une conférence internationale par Legien, et que nous avons reproduites en son temps, c'est en vain que nous cherchons un mot

qui répudie les principes de l'Internationale. Seule une question morale et de personnalités, et non pas une question de principe syndical et de méthode d'organisation, empêchait ce camarade et ceux dont il était le porte-parole d'assister à la conférence convoquée par le Bureau syndical international. Il nous serait du reste facile de faire d'autres citations de camarades neutres ou des pays belligérants qui ne feraient que confirmer ce que nous disons des raisons qui expliquent les difficultés, sinon l'impossibilité qu'il y a à renouer les liens internationaux, alors que la guerre bat son plein.

\* \* \*

Qu'on nous permette ici une petite observation. Partisan de la reprise des relations internationales, même pendant la guerre si c'est possible, nous ne nous sentons pas la liberté de juger des sentiments de nos camarades français et belges qui se refusent à tendre la main par-dessus la frontière actuellement. Nous faisons allusion, c'est entendu, à ceux qui sont restés syndicalistes et qui ne croient pas au miracle de l'Union sacrée. Nous, Suisses, qui ne connaissons de la guerre que la vie chère, les trains de grands blessés et les convois d'évacués, nous sommes véritablement mal placés pour juger et pour faire la leçon à ceux de nos camarades qui sont restés sincèrement attachés à la cause prolétarienne..., mais qui ont vu la guerre de près, qui la subissent directement et qui sont sous le joug de l'envahisseur. On ne peut que se demander ce que nous ferions nous-mêmes dans une telle situation. Il ne faut pas oublier, du reste, que la Suisse aussi fut affolée en 1914, et que si les syndicats n'ont pas eu à se prononcer, il n'en n'est pas de même du monde socialiste, dont les députés aux Chambres fédérales, même les plus révolutionnaires, ont voté les crédits militaires extraordinaires et ont accordé au Conseil fédéral des pleins pouvoirs. Si donc on a pu agir ainsi dans un pays qui n'était pas en guerre, qu'aurions-nous fait et que ferions-nous si nous étions sous la botte de l'envahisseur? Nous avons hâte d'ajouter que, ceci dit, nous ne considérons pas moins la guerre comme étant le fruit du régime que nous subissons et qu'elle ne disparaîtra du sol que par la disparition du régime capitaliste lui-même.

\* \* \*

La reprise des relations internationales seront donc matérielles avant tout. C'est même ce qui fait que l'organisation syndicale connaîtra ces relations alors que le monde socialiste se débattrait longtemps encore dans des théories inextricables. N'est ce pas du reste ce qui se dessine actuelle-

ment déjà. Jamais le monde socialiste ne fut divisé autant et aussi profondément, dans presque tous les pays, tandis que le monde syndical n'est divisé que sur des questions ayant trait à la guerre, sans que, dans le fond, son action et ses méthodes d'organisation soient en cause. Il semble même que la guerre aura précisé davantage encore le rôle des syndicats au point de vue international. Jusqu'en 1914, le secrétariat des centrales nationales, dont le siège est à Berlin, était simplement un centre de correspondance et de traduction, en même temps qu'un intermédiaire entre les fédérations isolées. Quant aux fédérations de métier, leurs relations étaient plus étendues, soit dans le domaine des différents services de secours ou autres services analogues. On commençait à prévoir une organisation plus effective en introduisant — c'était le cas, par exemple pour la Fédération internationale des ouvriers sur métaux — un service d'indemnités en cas de grève importante ou de lock-out. Or, actuellement, ce ne sont plus seulement de simples questions de secours qui sont à l'ordre du jour des différentes conférences des différentes organisations des pays en guerre et même des neutres, mais des problèmes d'une importance capitale pour l'ensemble des ouvriers de tous les pays. Ce qui plus est, un programme à faire insérer dans le futur traité de paix, voté par la conférence interalliée de Leeds,<sup>1)</sup> qui comprenait des délégués de France, d'Angleterre, de Belgique et d'Italie, a été envoyé à toutes les centrales nationales en vue d'un examen. Que les organisations syndicales soient ou ne soient pas en état de faire valoir leurs desiderata au moment de la signature de la paix, ce n'est pas ce qui nous intéresse pour le moment. Ce qui ressort avant tout de la conférence de Leeds, c'est la volonté bien arrêtée des organisations des pays alliés de reprendre les relations internationales. De son côté, l'Union syndicale italienne demandait, il y a peu de temps, la convocation d'un congrès international. Chez les neutres, on discute également de l'après-guerre. Toutes ces assemblées et discussions démontrent bien que, malgré la guerre et l'esprit nationaliste qui a pénétré jusque dans les milieux les mieux organisés, les relations internationales sont à la veille d'être reprises. La guerre aura donc provoqué non pas la faillite de l'Internationale syndicale, mais simplement une trêve. Il ne serait même pas exagéré de dire que la guerre aura donné de l'extension aux relations internationales puisqu'elle l'aura mis à l'ordre du jour des questions qui n'y figuraient pas précédemment.

\* \* \*

<sup>1)</sup> *Revue syndicale* n° 9, septembre 1916.

Mais il est certain que les futures conférences internationales n'aborderont pas seulement des problèmes d'ordre matériel tels que ceux contenus dans le programme de Leeds. Elles s'occuperont également de problèmes moraux, et l'attitude des différentes organisations syndicales nationales sera examinée et jugée. C'est une des raisons, ainsi que nous l'avons dit déjà, pour lesquelles il n'est pas possible que le cœur et la conscience de la classe ouvrière suisse restent sourds au douloureux appel de nos frères belges. Le comité directeur de l'Union suisse des fédérations syndicales ne pouvait donc pas mieux faire que protester et réclamer du Bureau syndical international qu'il intervienne auprès du gouvernement allemand pour que cesse un pareil esclavage.



## RAPPORT

du délégué de l'Union suisse des fédérations syndicales à la conférence nationale des organisations de France, adhérent à la Confédération Générale du Travail, tenue à Paris, les 24 et 25 décembre 1916

Les 24 et 25 décembre 1916, la C. G. T. française tenait ses assises, rue de la Grange-aux-Belles, 33, à Paris, dans la grande salle construite pendant la guerre, par les soins de cette organisation, et qui lui coûta près de 200,000 francs. Il s'agit d'une vaste halle de forme carrée avec galeries de trois côtés. Au fond se trouve un promontoir de forme massive de près de quatre mètres de haut, servant aux bureaux des assemblées et aux orateurs. Cette salle peut contenir près de 3000 personnes, elle est haute d'environ quinze mètres et bien éclairée. C'est là que, durant cinq séances consécutives, les représentants autorisés des organisations ouvrières vont discuter des intérêts du prolétariat de France. Ils le feront en y mettant toute l'ardeur de leur tempérament, mais aussi avec la clarté qui caractérise ce peuple. Au cours des débats, il se produira des heurts, parfois pénibles, pour ceux qui n'y sont pas habitués, mais toujours la raison finira par l'emporter.

La première séance est ouverte le 24 décembre, à 10<sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures du matin, par le camarade Jouhaux, secrétaire de la C. G. T., qui souhaite la bienvenue aux délégués des organisations françaises et étrangères. Les organisations nationales sont représentées par 130 délégués, dont 37 des fédérations corporatives, 39 des Unions des syndicats ouvriers et 54 des Bourses du travail. Les pays étrangers sont représentés de la manière suivante: Angleterre, cinq délégués de la Fédération des Trade-Unions, W.-A. Appleton, Ben Tillet, James Crinion, Ben Cooper, Gwynne,

Alfred Snort. Plus deux délégués du congrès des Trade-Unions, W.-C. Bowermann, député à la Chambre des communes, et John Hill. La Belgique est représentée par trois délégués, Gaspar, secrétaire des métallurgistes, Wolkaert et Chappellier. L'Espagne, par Vincente Barrio, et la Suisse, par E. Ryser. Le camarade Ole Lian, des organisations norvégiennes, annoncé, n'a pu arriver, et l'Italie se fait excuser.

Les délégués étrangers se succèdent à la tribune. Au nom de leurs organisations, ils remercient pour l'invitation qui leur fut adressée et apportent les vœux aux camarades français. Tous affirment avec force leurs sentiments internationalistes, comme s'ils en sentaient l'impérieux besoin dans les temps terribles que nous traversons. C'est le délégué suisse qui débute. Comme il en avait reçu la mission, après les salutations et remerciements d'usage, il rappelle que son pays se trouve placé comme un oasis au milieu de l'Europe en feu et que nos organisations ouvrières n'oublient pas que cette situation privilégiée leur impose le devoir de veiller aux obligations internationales et de chercher à rétablir des relations permettant aux uns et aux autres de poursuivre l'œuvre qui doit nous conduire au but que nous poursuivons tous. A en juger par les applaudissements qui accueillirent ce passage de son discours, on peut en conclure que les camarades français sont prêts à reprendre les relations interrompues depuis la guerre. C'est du reste ce que Jouhaux affirmera avec force lorsqu'on discutera sur la question de la paix.

Les discours des délégués étrangers terminés, l'assemblée vote l'ordre du jour suivant présenté par Lasnier, du Havre, qui est adopté à l'unanimité:

« La conférence, considérant que dans l'état actuel des choses, la classe ouvrière a besoin pour se défendre d'une organisation syndicale capable par sa puissance de résister aux tentatives d'oppression capitaliste et d'assurer le libre exercice de ses libertés;

Que ce besoin se fera sentir davantage encore au lendemain de la guerre, lorsqu'il s'agira de définir les formes économiques de la société;

Considérant que les divisions, que les polémiques rejaillissent fatalement sur l'organisation, diminuent sa force de propagande et son autorité morale sur la classe ouvrière;

Emet le vœu que ces divisions cessent et que tous les militants, quelle que soit leur conception personnelle, apportent dans leurs rapports la courtoisie et l'esprit de solidarité nécessaire et travaillent d'un commun accord à la réalisation de notre idéal commun. »